Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 9 (1982)
Heft: 3

Artikel: Le Ministre Maurice Jaccard a pris sa retraite
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-908017

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Ministre Maurice Jaccard a pris sa retraite

Silhouette bien connue auprès des multiples colonies et sociétés suisses dans le monde, le Ministre Jaccard, atteint par la limite d'âge, a cédé sa place à la tête du Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Non seulement toute sa carrière, mais également son énergie inépuisable ont été consacrées à la cause de nos compatriotes expatriés.

Entré en 1946 au Département politique fédéral (DPF), dénomination du DFAE de l'époque, en qualité de juriste, le Conseil fédéral le nomma en 1957, Chef de l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger près la Division de la police du Département fédéral de justice et police. Tout en exerçant cette fonction, M. Jaccard resta fonctionnaire du DPF, où il assuma la direction du Service des Suisses de l'étranger. Puis en 1972, le Conseil fédéral l'autorisa à se prévaloir du titre de Ministre dans l'exercice de ses fonctions.

C'est en particulier sous sa direction que l'article 45bis de la Constitution fédérale consacré entièrement aux Suisses de l'étranger a vu le jour.

Préparer la politique du Conseil fédéral en matière des Suisses de l'étranger est une tâche difficile qui présente plusieurs aspects et dont la complexité varie d'un pays à l'autre, car l'application des lois et ordonnances qui sont élaborées en Suisse s'arrête aux frontières de notre petit Etat.

Travailleur infatigable, le Ministre Jaccard a également fait partie de nombreuses commissions et présidé des groupes de travail dont les tâches principales étaient de traiter les questions en relation avec les Suisses de l'étranger, l'image et la présence de la Suisse à l'étranger.

Bien que n'ayant jamais été en poste à l'extérieur, le Ministre Jaccard a beaucoup voyagé pour participer activement aux réunions des associations suisses dans plusieurs continents. Brillant orateur, il avait le don de capter l'attention de son auditoire, alors que dans ses contacts personnels autour d'une table ou dans un corridor, en quelques mots, avec tact et doigté, il savait gagner la confiance et l'amitié de chacun.

Les communautés suisses de l'étranger savent qu'elles pourront toujours compter sur ses conseils et sa grande expérience.

Un ami nous quitte officiellement, mais il ne nous abandonnera jamais. Nous aurons sans aucun doute l'occasion de le rencontrer lors des journées des Suisses de l'étranger ou peut-être lors d'un déplacement privé à l'étranger. Qu'il sache qu'il sera toujours accueilli à bras ouverts.